

Haute-Saône



santé
famille
retraite
services

La Mutualité Sociale Agricole de Franche-Comté

vous
informe

Santé

La grippe est bien là mais son vaccin aussi

Certains l'annonçaient disparue après un an d'absence à cause du Covid-19 et des mesures sanitaires strictes de contrôle de l'épidémie. Mais le printemps 2022 a signé le grand retour de la grippe avec un pic épidémique survenu exceptionnellement tard, en avril : 9 semaines d'épidémie sur tout le territoire, près d'un million de consultations et environ 7 000 hospitalisations après passage aux urgences (57 000 passages).

La grippe n'a donc pas disparu

Cette infection respiratoire aiguë très contagieuse reste toujours aussi imprévisible et dangereuse pour les personnes à risque : celles de 65 ans et plus, celles atteintes d'une maladie chronique ou d'une obésité sévère, ou encore les femmes enceintes. Pour ces populations, la vaccination est une arme efficace pour se protéger contre le virus de la grippe, en complément des gestes barrières dans la lutte contre tous les virus respiratoires.

La grippe n'est pas une maladie anodine, ayez le réflexe vaccination ! Elle peut même entraîner des complications graves chez les personnes fragiles. Ainsi, on estime que la grippe est responsable de 9 000 décès en moyenne par an en France. Il existe pourtant un moyen sûr de se protéger des formes graves de la grippe : la vaccination. Elle limite les risques de complications, d'hospitalisations et de décès. En moyenne, en France, 2 000 vies par

Ce n'est pas parce qu'on n'en parle plus que la grippe a disparu. **Vaccinez-vous.**



an sont sauvées par la vaccination chez les séniors de 65 ans.

Se faire vacciner : un parcours simplifié

Si vous êtes concerné par la vaccination contre la grippe (personne dite à risque), votre MSA vous adresse un courrier vous invitant à vous faire vacciner. Grâce à l'imprimé de prise en charge du vaccin joint au courrier de votre MSA, vous pouvez retirer directement et gratuitement votre vaccin auprès de votre pharmacien, sans prescription médicale préalable. Vous pouvez ensuite vous faire vacciner par le professionnel de votre choix : un infirmier, votre médecin traitant, une sage-femme (pour les femmes enceintes et l'entourage du nourrisson), un pharmacien.

Prise en charge du vaccin et de l'injection

La prise en charge varie en fonction du vaccin, du professionnel de santé que vous consultez et de l'endroit dans lequel la vaccination est réalisée. Le vaccin contre la grippe saisonnière est délivré sans avance de frais et pris en charge à 100 % pour les 65 ans et plus et les autres personnes à risque.

Pour les vaccins obligatoires ou recommandés, l'injection est prise en charge à 70 % si elle est réalisée par un médecin ou une sage-femme et à 60 % quand il s'agit d'un infirmier ou d'un pharmacien. Le montant restant à votre charge est généralement remboursé par les complémentaires santé (mutuelles).

✓ **En savoir plus et tester ses connaissances :**
<https://franchecomte.msa.fr/lfp/web/msa-de-franche-comte/sante/grippe>
ou en flashant le QR code



Aide aux familles

Coup de pouce financier au séjour « Camp ados d'hiver »

Dans le cadre de sa politique d'action sociale, la MSA de Franche-Comté s'associe au MRJC (Mouvement Rural de Jeunesse Chrétienne), mouvement géré et animé par des jeunes de 13 à 30 ans, pour proposer un « Camp ados d'hiver » du 11 au 17 février 2023 à la Chaux-du-Dombief dans le Haut-Jura. Il est à destination des jeunes de 12 à 16 ans.

Au programme de ce séjour encadré par des jeunes animateurs qualifiés, des activités sur la thématique de l'eau, des grands jeux et des veillées, du ski et une vie collective à laquelle chacun contribue.

Votre MSA vous aide à financer le séjour

Le MRJC propose des tarifs allant de 220 € à 260 €.

La MSA peut apporter un coup de pouce financier à ses allocataires dont le quotient familial est inférieur à 1000. Le reste à charge pour les familles est alors compris entre 78 € et 182 € pour un premier enfant (prix dégressif pour les fratries).

Les inscriptions se font directement auprès du MRJC (voir ci-contre).

Un autre séjour prévu en avril 2023

Un séjour de ski de descente aux 2 Alpes, s'adressant aux ados entre 14 et 17 ans, aura lieu en avril

2023. La campagne d'inscription débutera en février. Ce « Snow Camp » sera organisé par l'AVMA (Association Vacances de la Mutualité Agricole), partenaire de la MSA. Le coût pour les familles varie pour un premier enfant de 208 à 695 € selon le quotient familial.

✓ **En savoir plus et inscrire votre ado :**
<https://franchecomte.msa.fr/lfp/web/msa-de-franche-comte/ass/aide-d%C3%A9part-colonie-enfants>
ou en flashant le QR code

